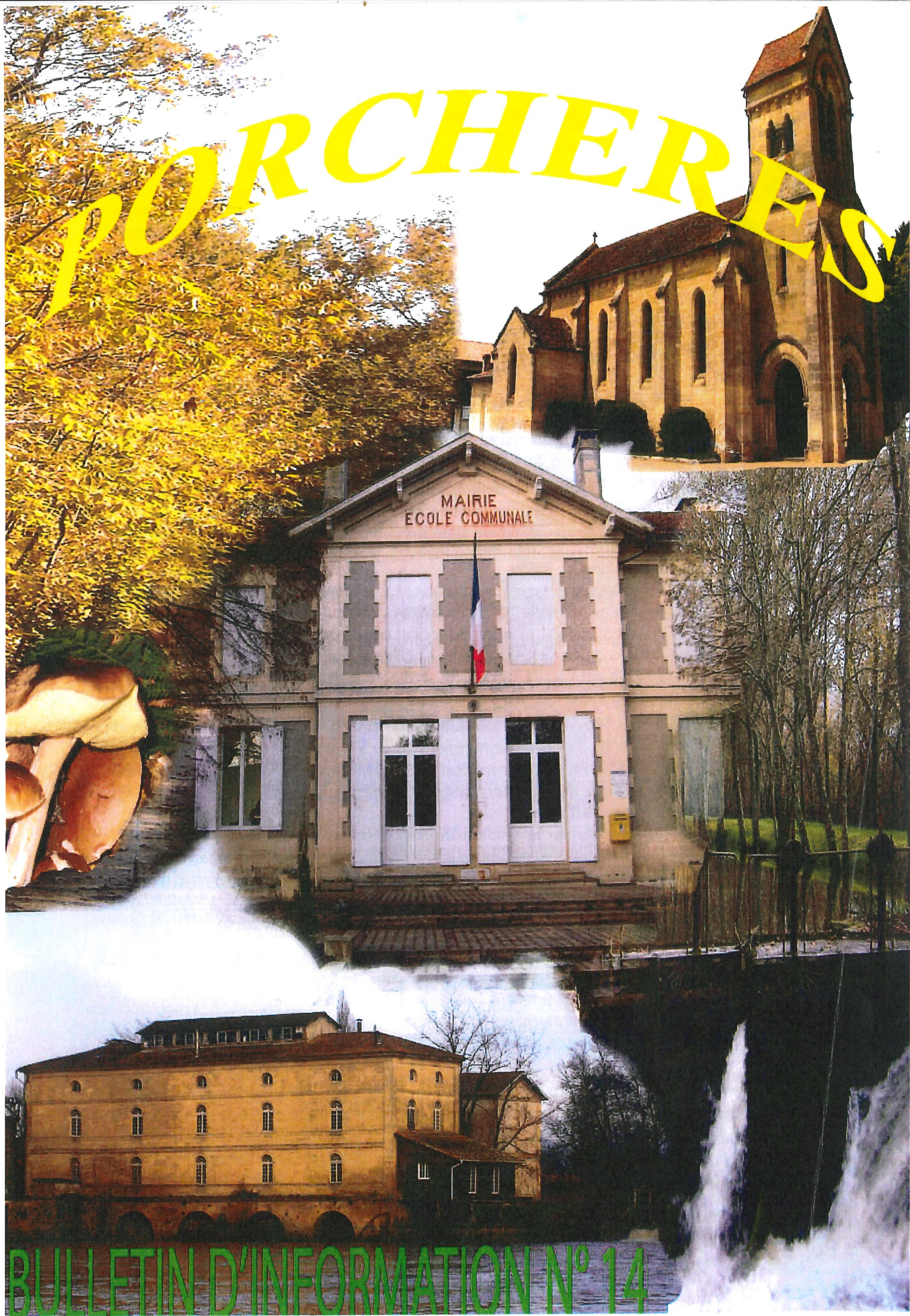




PORCHERES

MAIRIE
ECOLE COMMUNALE

BULLETIN D'INFORMATION N° 14

Le mot du maire



C'est avec grand plaisir que je vous retrouve dans le nouveau journal de la commune de Porchères.

Il est vrai que je n'ai pas l'habitude de faire la publicité de ce que j'accomplis régulièrement dans l'intérêt général de la commune, mais sachez que j'ai constamment le souci de réaliser des améliorations durables au fur et à mesure de nos possibilités financières et des aides publiques que je peux obtenir.

Le nombre d'habitants de la commune a augmenté, en passant de 742 habitants en 1999 à 884 lors du dernier recensement en 2009. Bien entendu, je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux habitants et je demeure à leur disposition comme je le suis pour l'ensemble des habitants de la commune de Porchères et du canton de Coutras.

Pour faire face à l'accroissement de la population, les conseils municipaux qui se sont succédés au cours de ces dernières années ont créé une salle polyvalente moderne dont la qualité est appréciée de tous ceux qui la fréquentent et un restaurant scolaire entièrement neuf dont le coût s'est élevé à 674.927 €. J'avais prévu depuis assez longtemps de remplacer l'ancienne cantine scolaire, devenue trop petite et située à un carrefour de routes, par un nouveau bâtiment situé sur un terrain communal derrière l'école et relié à celle-ci par un couloir vitré permettant aux enfants de passer directement de leurs classes à la cantine sans passer par l'extérieur.

D'autre part, nous avons créé à partir de 2004 et sur les années suivantes, dans les bourgs de Porchères et de Saint-Antoine, un réseau d'assainissement collectif auquel nous avons rattaché les villages de Pécou et de Cousseau faisant partie de la commune de Gours.

Parallèlement à la création du réseau, il fallait obligatoirement créer une station d'épuration. Le site retenu pour cette station a été la gravière de Barthebrune dans la commune de Saint-Antoine-sur-l'Isle. Le coût du réseau a été supporté entièrement par le syndicat d'adduction d'eau de Saint-Médard-de-Guizières, qui a bénéficié d'une subvention de 50 % du Conseil général et d'une subvention d'environ 15 % du bassin Adour-Garonne. Quant à la station d'épuration des eaux usées, dont le coût s'est élevé à 560.091 € TTC, le syndicat de Saint-Médard a bénéficié d'une subvention du Conseil général de 50 % sur le montant hors TVA, soit 234.152 €, ainsi que d'une aide de l'Agence Adour-Garonne de 17 % soit 78.960 €.

Selon une règle établie par le syndicat de Saint-Médard, les communes desservies par le réseau d'assainissement avaient l'obligation de participer au financement de la construction de la station d'épuration à raison de 33 % du montant des travaux. Ainsi, la station de Barthebrune créée selon les conditions précitées a coûté aux 3 communes concernées la somme de 174.575 € répartie de la façon suivante : pour Porchères, 69.830 € (40 %), pour Saint-Antoine, 69.830 € (40 %) et pour Gours 34.915 € (20 %).

C'est un bel exemple de coopération intercommunale profitable à la population rurale. Heureusement, nous avons réalisé ces installations à une époque où les subventions étaient beaucoup plus avantageuses que maintenant. Aujourd'hui avec la baisse des taux de subvention et le retrait de l'agence de bassin Adour-Garonne, il ne serait plus possible, pour une commune comme la nôtre, d'entreprendre des travaux de cette envergure.

* * * *

Après les réalisations importantes décrites ci-dessus qui ont obligé la commune à contracter des emprunts, le conseil municipal, conscient de ses responsabilités mais aussi soucieux de l'emploi des deniers de la commune, a décidé de procéder à l'entretien indispensable du réseau de voirie.

Ainsi nous avons transféré dans le réseau des routes communales certains chemins créés par l'association foncière de remembrement qui sont devenus :

- la VC 13, commençant entre la salle polyvalente et le restaurant scolaire, et aboutissant à la VC 12 ;
- et la VC 12 reliant la RD 123 à la RD 123 E4

La mise aux normes de ces chemins a entraîné l'obligation de faire un assainissement pluvial et une allée piétonne pour la sécurité des riverains. Etant donné la densité de l'habitat sur ces deux voies, avec la présence d'enfants et compte tenu du fait que la VC 13 est une ligne droite qui peut inciter certains à aller trop vite, nous avons été amenés à planter 3 ralentisseurs. L'ensemble des travaux a coûté 237.692 € TTC avec des subventions atteignant 30,7 % du coût total.

En outre, nous avons refait la chaussée et les trottoirs d'une partie de la VC 4 dans le bourg reliant la RD 123 E4 à la RD 10, également équipée d'un ralentisseur pour prévenir les excès de vitesse. – montant total des travaux : 51.717 € dont 33 % de subvention du Conseil Général. –

Nous avons prévu la réfection de la deuxième partie de cette route jusqu'à l'intersection de la RD 10 à Larret. La configuration de ce tronçon de route nécessite d'abord le traitement des eaux pluviales avant d'en entreprendre la réfection. Au cours de l'année prochaine nous procéderons à l'étude indispensable.

Tout ceci n'empêche pas l'entretien et les réparations nécessaires sur l'ensemble du réseau communal.

Dans le cadre des travaux de voirie sur le territoire de la commune de Porchères, le département a acquis la surface de terrain nécessaire à l'aménagement du carrefour de Brisson à l'intersection de la RD 123 et de la RD 123 E4. Les travaux pourraient être réalisés courant 2011 par le Conseil Général.

* * * *

Comme vous le savez, depuis une trentaine d'années, l'école de Porchères est en regroupement pédagogique avec l'école de St Antoine. A l'époque, la commune de Porchères bénéficiait déjà d'un transport scolaire confié à l'entreprise Donis de Coutras et financé par la commune. La constitution du RPI entre ces deux communes a permis d'étendre le transport scolaire à la commune de Saint-Antoine qui participait au prorata du nombre de ses élèves.

Depuis 2004, en vue de conforter le fonctionnement des regroupements pédagogiques exigeant des transports scolaires entre les écoles, le Conseil Général a bien voulu répondre à une demande de la commission départementale où je siégeais en décidant de prendre à sa charge le montant de ces transports scolaires effectués uniquement dans le cadre du RPI.

En temps que Président du syndicat intercommunal du collège de Coutras depuis 1989, j'ai participé, bien entendu, à la restructuration de ce collège, à la rénovation des bâtiments, mais aussi à l'organisation des transports scolaires à l'échelle du canton. Nous avons créé plusieurs circuits qui n'existaient pas dans le passé, en vue d'assurer la sécurité des élèves et chaque année nous adaptons les arrêts en fonction des besoins.

J'ai obtenu des membres du conseil d'administration (les 12 communes du canton) que le syndicat prenne à sa charge la part du coût des transports qui n'est pas remboursée par le Conseil général, ce qui est exceptionnel dans le département.

Aussi bien au collège que dans le RPI, ces gratuités bénéficient directement aux familles concernées.

* * * *

Depuis l'application des lois de 1981 sur la décentralisation, les Conseils Généraux ont pu répercuter sur les communes comme la nôtre des aides particulièrement bienvenues.

Mais depuis 2004 le gouvernement transfère des compétences de l'état vers les départements sans assurer la compensation financière nécessaire.

Les choix budgétaires du Conseil général s'inscrivent dans les équipements et les grands projets (routes départementales, collèges, transports, services d'incendie et de secours, patrimoine, etc.), dans la vie associative, sportive et culturelle, mais aussi et de plus en plus dans la solidarité et l'action sociale, cette dernière étant une compétence obligatoire déléguée par l'état.

Les dispositifs concernés par l'action sociale sont notamment :

- le R.S.A. (Revenu de Solidarité Active) pour les demandeurs d'emploi
- l'A.P.A. (Allocation pour Personnes Agées)
- la P.C.H. (Prestation de Compensation du Handicap)

A titre d'exemple, pour l'A. P. A. dont la philosophie prévoyait un financement partagé à 50 % par l'état et à 50 % par le département, la Gironde a reçu en 2009 une aide de 36,5 millions d'euros pour 115 millions de dépense réelle, c'est-à-dire seulement 31 %.

Autre exemple : sur les 32 millions d'euros que la P.C.H. a coûté, l'état a apporté seulement 11 millions en compensation. Quant au R.S.A. qui a représenté 133 millions de dépense pour le département, l'état a versé 110 millions.

Le résultat de ces trois opérations montre que le Conseil général a dû prendre 123 millions d'euros sur ses propres ressources pour assurer le financement dû à chaque ayant-droit.

Finalement, les décisions prises au niveau de l'état se payent au niveau départemental, en alourdissant constamment le budget du Conseil général.

* * * *

La réforme territoriale annoncée par le gouvernement va nous doter de conseillers territoriaux élus sur des cantons redessinés, et qui siègeront à la fois au Conseil Général et au Conseil Régional !

Ces cantons redessinés devront représenter un minimum d'habitants sur un territoire regroupant des cantons à faible densité de population. (C'est le cas, entre autre, du sud Gironde). Cette réforme va aboutir à une diminution de la représentation des cantons ruraux et à une augmentation de la représentation des cantons urbains au sein de l'assemblée départementale.

Avec une représentation plus urbaine qu'elle ne l'était jusqu'à présent, et dans la perspective de la création d'une métropole, comprenant Bordeaux et les communes de la CUB, les communes de moins de 3500 habitants s'en trouveraient probablement lésées par rapport à la situation actuelle.

Cette réforme remet en cause les acquis républicains remontant à la III^e et à la IV^e république.

* * * *

D'autre part, Monsieur le Préfet de la Gironde, Préfet de Région Aquitaine, a arrêté le 20 septembre dernier le périmètre de fusion d'une future communauté d'agglomération, proposé en mars 2010 par délibérations concordantes des communautés de communes du Libournais, du canton de Guîtres et du Pays de Coutras, validant ainsi la poursuite de la démarche entreprise. Les objectifs :

- La volonté de structuration du Libournais en vue de renforcer son attractivité et son positionnement institutionnel dans l'aménagement et le développement du territoire girondin
- La volonté de favoriser son développement économique et l'amélioration des services à la population
- L'équilibre territorial dans les projets et les politiques menés
- L'équité territoriale dans l'accessibilité aux équipements et services communautaires
- La complémentarité et la solidarité entre les espaces qui constituent ce territoire.

La prochaine étape, prévue pour la fin 2010, sera la rédaction de statuts définitifs à partir des statuts actuels. Cette fusion des communautés de communes de Libourne, Guîtres et Coutras concerne un bassin de population d'environ 50.000 habitants. C'est un projet prévu pour anticiper les conséquences de la réforme territoriale en cours d'examen et faire un contrepoids dans le département à l'importance de la future « Métropole » (groupant Bordeaux et les communes de la CUB)

J'ai attiré l'attention de mes collègues élus de laisser subsister les syndicats à vocation unique comme celui de l'adduction d'eau, des transports scolaires, etc. qui ont nécessité des investissements spécifiques importants.

* * * *

Avec la crise financière, économique et maintenant sociale de ce début du XXI^e siècle, nous sommes entrés dans une période d'autant plus préoccupante que nous avons appris dernièrement qu'elle dérive sur une guerre des monnaies entre les USA et la Chine, chacun laissant déprécier la valeur de sa monnaie pour mieux assurer ses exportations. Cette pratique s'avèrera contraire aux intérêts légitimes de l'Europe.

Les jeunes en sont les premières victimes. Le taux de chômage a augmenté fortement et plus de 20% des 18-24 ans vivent sous le seuil de pauvreté. L'emploi est devenu difficilement accessible pour les plus jeunes et les plus de 50 ans, qui vivent de façon de plus en plus précaire.

Les conséquences de la crise, liées à des spéculations éhontées qui enrichissent une poignée d'individus au détriment des classes moyennes et des plus démunis, nuisent dangereusement à l'équilibre économique et social de la nation.

Nous vivons au siècle des technologies très avancées. Aujourd'hui, leur complexité et celle des systèmes financiers, influencés par les spéculateurs, font qu'il est souvent difficile de comprendre la réalité de la situation qui exigerait pourtant une implication accrue des Etats en vue d'œuvrer pour l'intérêt général.

On peut remarquer que nous avons des efforts à accomplir pour retrouver un esprit humaniste dont la « Société » actuelle a bien besoin.

* * * *

Un dernier sujet préoccupe le Conseil Municipal : l'urbanisme. Nous souhaitons pour Porchères, commune où la ruralité a toujours été gérée harmonieusement, que les plans d'urbanisme appliqués par la DDE indistinctement en milieu urbain et rural ne remettent pas en cause l'équilibre existant et ne nuisent pas à l'aspect attrayant des paysages de la commune. A ce propos, avec les membres du conseil municipal, nous n'admettons pas, par exemple, que des enfants de Porchères, héritant d'un terrain familial à proximité de la demeure de leurs parents, dans un lieu-dit éloigné du bourg, n'obtiennent pas du service de la DDE un permis de construire ayant déjà fait l'objet d'un avis favorable du maire. Cela peut paraître une atteinte à la liberté individuelle de pouvoir s'établir sur le territoire d'une propriété familiale, pourtant déjà desservie en eau potable, électricité et route.

La politique de densification de l'habitat appliquée par l'administration et soutenue par certains élus urbains ne convient pas forcément en milieu rural. Nous en voyons les conséquences au niveau relationnel dans les zones où les constructions sont trop rapprochées.

En conclusion, j'espère que tous, et toutes, nous puissions conserver l'esprit de convivialité et de solidarité qui a toujours prévalu à Porchères depuis de très nombreuses décennies.

La commune de Porchères tout en évoluant dans ses équipements, reste très attachée à sa ruralité et à l'esprit de bon sens et de solidarité de sa population.

Pierre BARRAU,
Maire de Porchères, Conseiller Général

Le conseil municipal



1^{er} rang, de gauche à droite : Guy ARNAUDET, Bernard MALAISE, Florent SAUTEREAU, Patricia SCHMIT, Viviane GUIMBERTEAU (3^{ème} adjointe), Dominique GARDERE, Noël MERCIER (2^{ème} adjoint), Christian AICOBERRY (délégué à la sécurité), David REDON, Jean-François BOLEAT

2^{ème} rang, de gauche à droite : Claudine CAILLABERE (1^{ère} adjointe), Christiane BERGERE, Pierre BARRAU (Maire), Alexandre FARENZENA, Jean-François BOUFFARD

Les adjoints techniques municipaux

Assistantes maternelles : Françoise BESSON, Chantal CHIGE

Employées à la cantine et à l'entretien : Nathalie DUTOIR, Pierrette GAUTRIAS, Marie-Thérèse HIVERT, Sandra TORLOIS

Employés cantonniers : Marc BELARBRE, Fabien OULEY

Secrétaires de mairie : Béatrice LASSAGNE, Aude PIERRONNET



Les membres du conseil municipal dans les syndicats intercommunaux

Syndicat	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Collège de Coutras	M. BARRAU Mme CAILLABERE	Mme BERGERE
Communauté de Communes	M. BARRAU Mme CAILLABERE	M. ARNAUDET M. REDON
Electrification	M. BARRAU M. AICOBERRY	M. ARNAUDET
Adduction d'eau	M. BARRAU M. ARNAUDET	Mme CAILLABERE
Aide à Domicile d'Abzac	M. BARRAU Mme CAILLABERE	Mme GUIMBERTEAU
SIETAVI (Aménagement Isle)	M. BARRAU M. MERCIER	M. BOUFFARD
CHENIL	M. BOLEAT	M. MALAISE
AERIAL (Gens du voyage)	M. ARNAUDET	Mme SCHMIT
DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie)	M. MERCIER M. AICOBERRY	M. SAUTEREAU
CCAS	M. BARRAU Mme CAILLABERE Mme GUIMBERTEAU Mme BERGERE Mme SCHMIT	Hors conseil : Mme PARSICH Irène Mme BERRY Annie Mme BEZIER Simone M. RENVERSADE Gérard
Syndicat intercommunal du Pays du libournais	M. BARRAU Mme CAILLABERE	

Les commissions municipales

ROUTES : Pierre BARRAU, Noël MERCIER, Jean-François BOUFFARD, Florent SAUTEREAU, Bernard MALAISE, Patricia SCHMIT

BATIMENTS COMMUNAUX : Pierre BARRAU, Claudine CAILLABÈRE, Noël MERCIER, Viviane GUIMBERTEAU, Guy ARNAUDET, Bernard MALAISE, Alexandre FARENZENA.

ECOLE ET CANTINE : Pierre BARRAU, Claudine CAILLABÈRE, Viviane GUIMBERTEAU, Dominique GARDÈRE, Christiane BERGÈRE.

CIMETIERE : Pierre BARRAU, Viviane GUIMBERTEAU, Noël MERCIER, Guy ARNAUDET, Bernard MALAISE.

PERSONNEL COMMUNAL : Pierre BARRAU

Administratif : Claudine CAILLABERE

Technique : Viviane GUIMBERTEAU, Noël MERCIER

Cantine et école : Claudine CAILLABÈRE.

ENVIRONNEMENT : Noël MERCIER, Bernard MALAISE, Christian AÏÇOBERRY, David REDON.

FLEURISSEMENT ET PROPRETE DU BOURG : Viviane GUIMBERTEAU, Christiane BERGÈRE, Dominique GARDERE, Alexandre FARENZENA.

SALLE POLYVALENTE : Viviane GUIMBERTEAU, Bernard MALAISE Alexandre FARENZENA, Guy ARNAUDET,

JEUNESSE ET SPORT : Guy ARNAUDET, Alexandre FARENZENA, David REDON, Florent SAUTEREAU, Patricia SCHMIT.

FÊTES - ANIMATIONS : Alexandre FARENZENA, Guy ARNAUDET, David REDON, Bernard MALAISE, Christiane BERGERE.

FINANCES : Pierre BARRAU, Claudine CAILLABERE, Viviane GUIMBERTEAU, Noël MERCIER, Guy ARNAUDET, Florent SAUTEREAU, Patricia SCHMIT.

AGRICULTURE ET CALAMITES AGRICOLES : Pierre BARRAU, Jean-François BOUFFARD, Florent SAUTEREAU, Noël MERCIER.

COMMUNICATION - INFORMATION : David REDON, Alexandre FARENZENA, Claudine CAILLABÈRE, Dominique GARDÈRE, Christiane BERGÈRE, Noël MERCIER.

Numéros utiles...

Médecins : Cabinet médical St Seurin sur l'Isle 05 57 49 63 29 Cabinet médical St Médard de Guizières 05 57 69 80 55 / 05 57 69 70 46	Pompiers 18 ou 118 Police 17 SAMU 15
Pharmacies : Saint-Seurin-sur-l'Isle 05 57 49 63 22 Saint-Médard-de-Guizières 05 57 69 62 92	Hôpital Robert Boulin de Libourne : 05 57 55 34 34
Gendarmerie : St Médard de Guizières : 05 57 56 07 20	Clinique du libournais : 0 826 30 55 00
Régie des eaux St Médard de Guizières : 05 57 69 62 79	EDF (sécurité dépannage) 0 810 33 30 33 GDF (sécurité dépannage) 05 56 79 92 60

Professionnels, artisans, vous pouvez indiquer vos coordonnées, cette page vous est réservée.

Contactez la mairie pour figurer dans le prochain numéro.

14 mai 2010 : inauguration du restaurant scolaire et Jubilé de M. Pierre BARRAU



C'est le samedi 14 mai 2010 qu'a été inauguré par le maire, M. Barrau, le nouveau restaurant scolaire de Porchères en présence de M. Philippe MADRELLE, sénateur, président du Conseil Général de la Gironde, de M. Gérard CESAR, sénateur, représentant de l'association des maires de la Gironde, Philippe PLISSON, député de la 11^{ème} circonscription de la Gironde ; M. Alain MAROIS, vice-président du Conseil général de la Gironde, M. Bernard MADRELLE, ancien député de la 11^{ème} circonscription, et de Madame Jeannine LUQUOT, belle-fille de M. Justin LUQUOT, député-maire de Coutras, un des quatre-vingts députés qui

ont refusé les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain, ainsi qu'en présence des élus de la communauté de commune et des nouveaux et anciens maires du canton de Coutras, sans oublier la population de Porchères, et le conseil municipal.

Ce restaurant scolaire de 120 places, avec une cuisine haut de gamme, conçu par M. Soulé, architecte à Bègles, a été admiré par tous. Son prix a été de 674.927, 14 € TTC dont 165.037 € de subventions du Conseil Général de la Gironde.



Le jubilé de M. Barrau

Cette journée ensoleillée s'est poursuivie par la cérémonie du jubilé de M. Barrau. En effet, en 2010 cela fait 50 ans que M. Pierre BARRAU est maire de notre commune sans interruption.

A cette occasion, après plusieurs discours très élogieux, soulignant particulièrement son honnêteté et son désintéressement personnel, M. Philippe MADRELLE lui a remis la médaille du Sénat et M. Gérard CESAR, la médaille du jubilé de l'association des maires de la Gironde, gravée pour la première fois.

Après un apéritif copieux et très apprécié, offert à la population, la journée s'est terminée par un dîner à la salle polyvalente au cours duquel lui ont été offerts de nombreux cadeaux en remerciement de 50 ans de dévouement.



La municipalité attentive aux besoins de son école

L'école de Porchères appartient au RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) de Porchères-Saint-Antoine-sur-l'Isle.

Personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011 :

Ecole de Porchères : Annabelle DUTOIR (Directrice), Marie-Laure DURUTHY, Laurie DUBOIS. Assistantes maternelles : Françoise BESSON, Chantal CHIGÉ

Ecole de Saint-Antoine-sur-l'Isle : Pascale TORRES (directrice), David MERCIER, Alice LONNE

Les effectifs pour l'année scolaire 2010 – 2011 :

Porchères	65	Saint-Antoine-sur-l'Isle	63
-----------	----	--------------------------	----

Les conseils d'école ont lieu au cours de chaque trimestre scolaire. Ils réunissent les enseignants, les parents élus et les représentants des deux municipalités.



Les animations (année 2009 – 2010) :

Saint-Antoine : Les classes de CE1 et CE2-CM1 sont parties 4 jours à Tamniés dans le Périgord noir. Tout s'est très bien passé. Les élèves ont visité des grottes et ont pratiqué la spéléologie. Les enfants sont prêts à repartir. Ces mêmes élèves ont participé à un projet équitation au club hippique de Saint-Antoine.

La classe de CM1-CM2, quant à elle, est partie sur l'île d'Oléron. Ils ont participé à une course d'orientation et ont rencontré leurs correspondants. De plus ces élèves vont participer à une sortie canoë à la base de Saint-Seurin-sur-l'Isle. Ils ont passé il y a quelques semaines, le brevet de natation indispensable pour cette journée.

Porchères : Les élèves de Porchères ont mis en place un jardin potager et des élevages (escargots et chenilles).

Les élèves de grande section et CP sont allés à la piscine pendant 10 séances. Pour le carnaval, début avril, les élèves ont défilé dans les rues de Porchères, avec les parents venus nombreux. Le thème choisi était l'Asie ; un repas sur ce thème était servi au restaurant scolaire.

Le loto annuel a permis de gagner une somme confortable. Les directrices remercient une fois de plus les personnes qui se sont investies.

Les enseignantes ont tenu à remercier les municipalités pour leur participation financière.



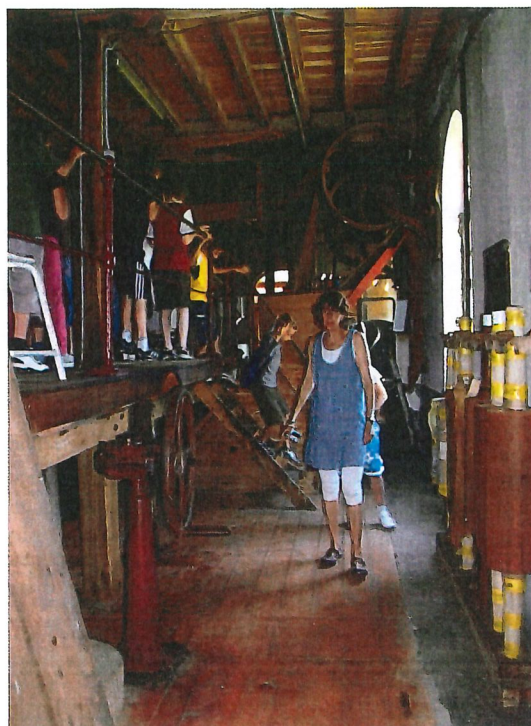
Les écoles en visite au moulin du Barrage

Vendredi 4 juin dernier, ils étaient environ 70 élèves du RPI de Porchères-Saint-Antoine à venir visiter le moulin du Barrage. Les grands de Saint-Antoine étaient venus en vélo, pendant que les plus petits, de Porchères, sont arrivés à pied pour pique-niquer sur les bords de l'Isle et découvrir le Moulin.

La visite, d'environ une heure, a beaucoup intéressé les jeunes participants qui découvraient les lieux pour la première fois. En effet, voilà bientôt 8 ans que le moulin n'était plus du tout ouvert à la visite. C'est grâce à l'association « Vivons avec le moulin de Porchères », actuellement locataire des lieux que cette journée a pu être mise en place.

Pour finir la visite, les élèves ont été sensibilisés sur l'avenir incertain du site du moulin et informés des menaces qui pèsent sur le moulin, destiné, si rien n'est fait, à être transformé en appartements.

Ici, Mme Torrès et sa classe, au niveau du plancher des cylindres.



La kermesse du RPI. Juin 2010

Un spectacle organisé dans la salle des fêtes de Porchères a été offert aux habitants des deux villages concernés par le RPI. Le thème retenu sur les voyages dans le monde a mêlé indifféremment les grands et les petits des deux écoles.

L'espace était judicieusement occupé sur scène et dans la salle. Des applaudissements nourris ont salué cette prestation de qualité accomplie par les enfants, leurs maîtresses et les assistantes maternelles.

Sous un soleil radieux la kermesse a prolongé l'après-midi avec le concours des parents d'élèves.

La clôture de cette journée a réuni enfants, parents et représentants des municipalités autour d'un repas sympathique, remarquablement organisé en toute simplicité ce que nous avons beaucoup apprécié.



Sortie de l'école maternelle organisée à l'occasion des vendanges 2010.

Sur les routes ...

D'une superficie de plus de 1400 hectares pour une population de près de 900 habitants, Porchères est avant tout une commune rurale. Les habitations, de faible densité sont plutôt regroupées en hameaux plus ou moins importants dont les noms rappellent l'histoire ou la

particularité : Le barrage, Larret, Gassouille, Guérin, Cholet, La Taupe, Courbarieu, le Chalbat, la Courtade, Champeville, le Maine, etc.

Par cette configuration, le réseau des routes et chemins communaux se trouve très étendu et constitue une charge importante pour la municipalité :

- 22 km de voies communales
- 13 km de chemins d'exploitation
- 3 km de chemins ruraux

L'entretien de ce réseau exige de multiples opérations.

-le fauchage nécessite 5 passages de chaque côté (2 sur l'accotement, 3 sur le talus) soit 10 passages. Effectué sur presque 40 km de route, cela équivaut à un fauchage linéaire de 400 km. Cet entretien est fait deux fois par an, en juin et novembre auquel il faut ajouter le débroussaillage de plusieurs kilomètres de fossés collecteurs d'eaux de drainage de terres agricoles. C'est au total plus de 1000 km de fauchage linéaire tous les ans.

-l'élagage obligatoire pour tout obstacle en dessous de 4,60 m (à défaut, une signalisation doit être mise en place) est fait par nos soins, sans location de nacelle, grâce à une légère modification de l'épareuse.

-le bouchage des trous est fait aussi par nos propres moyens par l'achat de « grave émulsion » ou « d'enrobé à froid » pris directement au dépôt de la société Lafarge.

-la mise en place de panneaux de limitation de tonnage sur certaines routes et l'entretien de la signalisation existante, dans la mesure du possible.

-l'entretien des saignées et le débouchage des ponts.

Nous avons prévu l'achat d'une tête de curage de fossés adaptable sur l'épareuse afin de maintenir une bonne circulation de l'eau au fond des fossés qui sont comblés par les fauchages répétés. Cet outil servira aussi à creuser les saignées d'accotement.



Les investissements importants, réalisés ces dernières années pour l'assainissement du bourg, la construction de la salle des fêtes, la construction de la cantine, l'aménagement des voies communales VC 12 et 13 (derrière l'église) ne nous ont pas permis de réaliser la réfection de certaines routes dont l'état du revêtement est médiocre.

La VC4 (devant la mairie) doit être goudronnée prochainement ainsi que les trottoirs.

Des réparations de chaussées, curage de fossés et remplacements de pont sont faits ponctuellement.

La réfection des VC12 et 13 a nécessité : malaxage et compactage de la chaussée sur une épaisseur de 20 cm, pose des bordures, mise en place d'un réseau d'écoulement des eaux, création d'une voie piétonne, mise en place de ralentisseurs et d'une signalisation réglementaire.

Un champion de France parmi nous



En Hollande, sélection pour le championnat d'Europe

Marc et son frère Christophe Belarbre ont été sacrés champions de France 2009 de grass-track catégorie side-car.

Employé communal depuis plus de deux ans à Porchères, Marc est connu pour sa discrétion, sa bonne volonté et son humeur égale. Ceux qui le connaissent mieux savent qu'il pratique un sport mécanique peu banal, dans le bruit, la boue et la poussière à un haut niveau.

Il s'agit de grass track, course de moto sur un anneau de terre battue. Ils évoluent dans une catégorie, le side-car qui exige une coordination, une confiance voire une complicité parfaite entre les deux pilotes.

Vice champion de France en 2008 avec seulement 1 point de retard, ils ont largement dominé le championnat 2009 avec 17 points d'avance malgré un problème de boîte à vitesse qui a pu être réglé grâce à un généreux donateur. Suite à plusieurs courses en Allemagne, Hollande et Angleterre, ils sont qualifiés pour participer aux demi-finales du championnat d'Europe.

L'objectif pour 2010 est bien sûr de défendre le titre de champion de France et de se qualifier pour la finale du championnat d'Europe. Les pilotes sont en confiance, il reste à préparer la moto et trouver des sponsors (c'est le nerf de la guerre; toutes les bonnes volontés sont les bienvenues), la nouvelle saison a commencé en avril.

Nous les félicitons, avec nos plus vifs encouragements et leur souhaitons bonne chance pour 2010.

Une nouvelle secrétaire de Mairie

Mme Monique Pierronnet, secrétaire de mairie à Porchères depuis 1982 a pris sa retraite fin septembre 2009.

Elle a été remplacée par Mlle Aude Pierronnet, arrivée en mairie pour se former depuis le 1^{er} mars 2009.

Par ailleurs, employée à mi-temps, Mme Béatrice Lassagne continue également d'assurer le secrétariat.

Vous pouvez être reçu par l'une ou l'autre à l'accueil de la mairie qui est ouverte au public :

- lundi et jeudi de 14 h à 17 h
- mardi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

A la demande de M. Barrau, Mme Monique Pierronnet, en raison de ses compétences et de son expérience, continue d'assurer en mairie de Porchères ses fonctions de secrétaire du syndicat du collège de Coutras qu'elle occupe depuis 1989.

Remerciements de Mme Monique PIERRONNET :

« Après 28 ans au service des habitants de Porchères, j'ai pris ma retraite de secrétaire de mairie. Je veux dire un grand merci à tous les gens qui pendant toutes ces années m'ont manifesté leur attachement et leur sympathie avec toujours des mots gentils et leur sourire malgré leurs soucis.

J'ai pu lier des liens de grande amitié avec beaucoup d'entre eux et je les remercie pour tout ce qu'ils m'ont apporté.

Je les reverrai toujours avec beaucoup de plaisir.

Merci à Béatrice pour sa collaboration et bonne continuation à ma remplaçante à qui je souhaite d'avoir autant de bons moments avec vous tous. » M. P.

La vie paroissiale autour de notre église

Depuis bien longtemps déjà, le monde Chrétien a dû oublier le rituel de la messe du dimanche dans chaque paroisse. Nous manquons de prêtres et en raison de cette situation, le doyenné du Nord a été découpé en communautés de paroisses. Porchères dépend du secteur pastoral Saint-Seurin-sur-l'Isle / Saint-Médard-de-Guizières dont le père Alain Truffeau est responsable.



Célébrations :

- Samedi 18 h 00 (l'hiver) Saint-Seurin-sur-l'Isle
- Samedi 18 h 30 (l'été) Saint-Seurin-sur-l'Isle, tous les 15 jours en alternance avec Porchères et Puynormand
- Dimanche 10 h 00 (l'hiver) Saint-Médard-de-Guizières
- Dimanche 10 h 00 (l'été) Saint-Médard-de-Guizières tous les 15 jours en alternance avec Petit-Palais et Saint-Antoine-sur-l'Isle
- En semaine : Mardi 18 h à Saint-Médard-de-Guizières ; Mercredi 18 h à Saint-Seurin-sur-l'Isle.

Contacts : Père Alain Truffeau, Presbytère, 1, Henri Barbusse, 33 660 Saint-Seurin-sur-l'Isle (0557496473).

Permanence le vendredi de 17 à 19 h.

Relais à Porchères : Jeanne Bergère et Ghislaine Duresse.

Pour s'abonner au journal paroissial, s'adresser à M. le curé, « le Lien », 10 rue Gambetta 33 230 COUTRAS. 12 euros par an.

En conclusion, si le découpage du doyenné a bouleversé nos habitudes, il a le mérite de nous avoir fait connaître nos voisins et de les apprécier, et ainsi de donner le visage d'une église accueillante, vivante, ouverte à tous et où l'on se sent bien.

Salle des fêtes

Location pour les particuliers :

Les locations s'effectuent du vendredi à partir de 15 h jusqu'au lundi à 10 h.

Pour les habitants de la commune : 230 € ; pour les habitants hors commune : 427 €

77 € d'arrhes sont à verser le jour de la réservation ainsi qu'un chèque de caution de 460 €

Location pour les associations :

	MANIFESTATIONS STATUTAIRES (réunion de bureau, animations régulières, répétitions...) Location hors week-end	MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAL (expositions, conférences, colloques, repas associatifs...)	MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES (pour lesquelles un droit d'entrée sous quelque forme que ce soit sera exigé)
ASSOCIATION COMMUNALE	Gratuit	1 ^{ère} utilisation gratuite 2 ^{ème} et 3 ^{ème} utilisations : 50 € au-delà : 100 €.	Le tarif sera fixé ultérieurement par la commission municipale.
ASSOCIATION EXTRACOMMUNALE (Caution de 460 €)	150 €. Location de façon exceptionnelle soumise à l'accord de la commission municipale.	Montant fixé ultérieurement par décision de la commission municipale. Prêt à titre gracieux : minimum demandé pour le chauffage et le nettoyage : 50 € en été, 75 € en hiver.	427 € : tarif identique à celui des particuliers extérieurs à la commune.

Une attestation d'assurance est exigée lors de la réservation.

Le règlement intérieur concernant la location de la salle polyvalente devra être signé et strictement respecté.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la mairie.

Les échos des éco-citoyens

Alerte sur les herbicides type « glyphosate »

L'emploi des herbicides peut être une solution pour maîtriser l'envahissement des « mauvaises herbes ». Ils doivent néanmoins être utilisés en dernier recours, il est préférable de conserver un couvert végétal et privilégier le rognage, la tonte ou la culture de plantes vivaces décoratives qui remplaceront avantageusement ces plantes indésirables. Les plantes et l'herbe en particulier jouent un rôle important pour la qualité de l'environnement :

- elles absorbent le CO₂
- elles rejettent de l'oxygène
- elles évitent le ruissellement des eaux et stabilisent les talus et les bords de fossé.

Si l'on veut employer un désherbant il faut impérativement respecter les restrictions mentionnées sur les étiquettes soit :

- traiter un jour sans pluie ni vent
- respecter les doses indiquées
- ne pas traiter les endroits risquant entraîner les produits vers un point d'eau, fossés, ruisseaux, rivières, étangs, mares, puits etc.

Les effets des herbicides en milieu aquatique sont désastreux car en plus d'être toxiques, ils détruisent les plantes aquatiques et le phytoplancton (algues microscopiques). Sans ces organismes, il n'y aurait pas de vie dans les cours d'eau. Ils absorbent le CO₂ et les pollutions (nitrates, métaux lourds) et rejettent de l'oxygène, comme toutes les plantes. Le phytoplancton absorbe les bactéries et est à son tour mangé par les organismes aquatiques. Les plantes sont de véritables nurseries pour la faune aquatique : poissons, crustacés, mollusques.

En bref...

Réforme de la distribution du courrier

A la suite de la mécanisation et de l'informatisation du triage du courrier, la Poste exige de la commune la création de nom pour les routes ainsi qu'une numérotation cohérente.

A ce sujet, afin de répondre à la demande pressante de la poste en vue d'un acheminement régulier du courrier, le conseil municipal a désigné une commission qui œuvre en commun avec les responsables de La Poste.

Chaque habitation concernée par cette réforme recevra, en temps utile, un courrier en provenance de La Poste pour lui signifier sa nouvelle adresse. Il n'y a donc aucune démarche à entreprendre pour le moment.

Départ en retraite de Renée Malaise

Après 31 années de bons et loyaux services auprès des enfants de l'école maternelle et auprès de leurs différentes maîtresses, Madame Renée Malaise a pris une retraite bien méritée.

Pour lui montrer notre reconnaissance, deux manifestations lui ont été consacrées :

- Le 2 juillet 2010, une réception organisée par l'école et les parents d'élèves à la salle polyvalente de Porchères
- Le 3 septembre 2010, une réception organisée en mairie par la municipalité.

Nous lui adressons encore toutes nos félicitations et nos remerciements pour les compétences et le dévouement exceptionnel de celle qui reste pour toute une génération d'écoliers « Tatie Renée ».

En bref...

Télévision numérique.

La région Aquitaine passera de la télévision analogique à la télévision numérique le 29 mars 2011.

L'état a mis en place des dispositifs d'aide. Selon certaines conditions nous pouvez bénéficier d'une aide financière et d'une aide personnalisée humaine gratuite.

Site internet : www.tousaunumerique.fr

Renseignements : en mairie ou au 09 70 818 818 (coût d'un appel local)

Informations relatives aux nuisances sonores

La municipalité rappelle, conformément aux articles 5 et 6 de l'arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2008 que « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuse, raboteuse ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h. »

De même « les propriétaires d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toute mesure propre à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »

Afin de préserver les bonnes relations avec vos voisins, nous vous demandons de respecter cette réglementation dans la mesure du possible. Bien entendu ces prescriptions ne doivent pas entraver les travaux agricoles et ne concernent donc pas le travail des exploitants agricoles et des éleveurs de bovins.

Visite de représentants à domicile.

Certains représentants se présentent chez les particuliers en se recommandant de la mairie.

Il est conseillé de s'assurer auprès des services municipaux qu'une autorisation leur a bien été délivrée réglementairement et récemment.

Nous attirons notamment l'attention des personnes âgées sur ce fait.

Animaux errants

Nous rappelons, à toute fins utiles, que la commune étant adhérente au SIVU (syndicat intercommunale à vocation unique du chenil du libournais) situé à Saint-Sauveur de Puynormand, il faut se mettre en relation avec leurs services en cas de découverte ou de perte d'un animal domestique.

Téléphone : 05-57-69-69-88

Alerte météo : niveau de vigilance orange, conseils de comportement.

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez les promenades en forêt.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feu dont vous pourriez être témoins.



Alerte aux envahisseurs *Vespa velupida* ou « frelon asiatique »

C'est en novembre 2005 que les premiers frelons asiatiques « *Vespa Velupida* » ont été observés officiellement dans le sud ouest de la France. On les appelle aussi frelons à pattes jaunes en comparaison du frelon local « *Vespa Crabo* » qui a les pattes noires.

Vespa Velupida a un aspect général plus foncé, avec un seul segment de l'abdomen orange vif ainsi que le devant de la tête. L'aspect de l'extrémité de ses pattes jaune vif permet de ne pas le confondre avec le frelon européen qui a à peu près la couleur d'une guêpe jaune et noire.

Le cycle de vie des frelons comme des guêpes est de un an. Au printemps un frelon femelle, que l'on appelle fondatrice fabrique une ébauche de nid de quelques cellules pour y pondre ses premiers œufs et y élever les premières ouvrières. Par la suite le nombre des ouvrières est suffisant pour construire le nid, nourrir les larves et assurer le ravitaillement de la colonie. Le développement du nid est alors exponentiel. Il est à son maximum en septembre/octobre et peut atteindre un diamètre de 80 cm avec jusqu'à 20 000 cellules. A cette époque de l'année l'activité est consacrée à l'élevage et la fécondation de femelles fondatrices pour l'année d'après. A la fin de l'automne le nid est déserté, les femelles fondatrices se dispersent et cherchent un endroit favorable pour hiberner jusqu'au printemps suivant.



Cet insecte doit être qualifié d'envahisseur car son développement et sa dispersion sont fulgurants. En France il n'a pas de prédateur connu à part les oiseaux et les espèces locales se trouvent sans défense devant ce prédateur qu'elles ne connaissent pas. Le régime alimentaire de ce frelon se compose plutôt de matières sucrées au printemps et de protéines durant l'été. Donc l'été il prélève d'autres insectes ou de la viande, poisson etc. De quelques nids observés en 2005 le nombre des nids recensés en 2010 est de plusieurs milliers.

Vespa velupida a un impact très important sur l'environnement est surtout sur les insectes pour lesquels il est un concurrent voire un prédateur. C'est un désastre pour l'apiculture car dans le sud ouest on lui impute la destruction de plusieurs milliers de ruches et une baisse de la production de miel et de pollen très importante par le prélèvement d'abeilles devant les ruches. Le stress causé aux abeilles et le pillage des provisions des essaims à l'entrée de l'hiver provoquent la mort des colonies d'abeilles qui sont plus petites et n'ont plus assez de

provisions pour passer l'hiver.

Le frelon asiatique présente aussi un danger pour la population, de nombreuses agressions ont été recensées dont un cas mortel sur un homme de 44 ans en Dordogne. Ce frelon est très agressif et peut en plus des piqûres projeter son venin à travers une moustiquaire : il est impératif d'avoir des lunettes de protection pour approcher un nid de frelons asiatiques.

Pour lutter contre ce fléau, les particuliers sont sollicités pour poser des pièges à frelon surtout au printemps (voire mi-février) pour éliminer les fondatrices. Tout l'été, les personnes qui découvrent un nid de frelons sont invitées à le déclarer à la mairie : un formulaire est à leur disposition. La préfecture collecte ces informations car une étude est menée sur l'invasion de ces parasites.

Le GDSA (Groupement de défense des abeilles, site internet: <http://www.gdsa.org> ou contacter Mercier Noël 05 57 69 51 07) a mis en place un réseau d'apiculteurs bénévoles qui assurent dans la mesure du possible (hauteur jusqu'à 20 m) la destruction des nids recensés.

Le piège standard : Une bouteille d'eau minérale coupée et le goulot retourné (à protéger de la pluie)

Le piège simplifié: une bouteille de soda gazeux suspendue par le goulot.

A l'intérieur, 20 cl de bière avec de la crème de cassis ou du Picon. En été, du hareng fumé ou des crevettes constituent un très bon appât.



Les associations de la commune

Comité des fêtes de Porchères

Président : Alexandre FARENZENA
06.82.89.34.15

Trésorière : Agnès VERGNES

Secrétaire : Christophe DUBOURDY

Le comité des fêtes existe maintenant depuis sept ans (depuis 2003). Mme Vivianne GIMBERTEAU fut la première présidente. Ce comité réunit à ce jour vingt et une personnes dynamiques et prêtes à donner de leur temps libre.

Ses actions sont simples : dynamiser le plus possible la vie de la commune.

Au cours des années, les animations ne cessent de s'accroître (lotos, repas dansants, sorties...), en espérant créer de nouvelles activités.

Le comité des fêtes est ouvert à tous. Aucune cotisation n'est demandée.

Donc, si vous souhaitez donner un peu de votre temps, n'hésitez pas et venez nous rejoindre.

Le président
Alexandre FARENZENA

A.C.C.A de Porchères

Président : M. MALAISE Bernard
05.57.49.73.42

Trésorier : M. BOURRAU Luc
05.57.49.68.42

Secrétaire : M. AICOBERRY Marcel

L'association communale de chasse agréée réunit aujourd'hui 125 chasseurs domiciliés à Porchères.

Le territoire de chasse couvre environ 440 hectares sur la commune de Porchères.

Nous pouvons y croiser les amateurs de gros et petits gibiers.

Des battues aux chevreuils, aux cerfs, aux renards et aux sangliers y sont régulièrement organisées et restent des moments de convivialité.

La chasse aux oiseaux migrateurs est autorisée à partir du 1^{er} octobre.

Pendant la saison de chasse, l'A.C.C.A organise dix lâchers de petit gibier (faisans et perdreaux), pour le plaisir des chiens d'arrêt et de leurs maîtres.

Un repas est prévu chaque année le 1^{er} dimanche de février.

Le président l'ACCA
Mr MALAISE Bernard.

ACAP – Association Culturelle des Amis de Porchères

Elle a pour but de promouvoir des activités artistiques, culturelles et autres. (Ainsi, il y a eu le « Musée d'autrefois » à Larret). Actuellement c'est surtout une activité musicale...

Le 24 juin 2007, à Porchères, nous avons fêté avec notre public nos 20 ans d'existence. Dès le début, avec 55 membres actifs, une chorale s'était constituée. Actuellement, une bonne quarantaine de choristes se retrouve tous les jeudi soirs, à 20H 30 à la salle municipale de Porchères pour préparer le programme annuel.

Chaque année nous mettons au point un nouveau programme et de nouveaux costumes.

Pour cette année 2010, une petite comédie musicale vous a été offerte. La pièce « Faut pas se dégonfler à ...vélo ! », genre Vaudeville, entrecoupée de chansons de variété en rapport avec l'intrigue... a vu nos « hardis » héros traverser la France avec beaucoup de mésaventures. Et en costume des régions évoquées ! Car nos couturières bénévoles font tourner à plein les machines à coudre...

Comme notre chorale est atypique, nous préparons une première partie tour à tour drôle ou touchante ou distrayante ... Le maître mot ? La bonne humeur !

A Porchères nous nous produisons 2 fois par an : en juin le dimanche le plus proche de la date de la fête de la musique pour un concert gratuit, et vers novembre ou décembre pour le second concert. En plus de ces deux représentations, nous donnons des concerts dans les communes qui nous demandent d'animer une après-midi, dans notre canton et parfois au delà.

Pour remercier ses membres actifs, l'association organise une sortie annuelle et un repas fraternel.

A ceux qui voudraient nous rejoindre, ou pour tout renseignement contacter :

- par téléphone : 05 57 49 66 57 ou 05 57 49 60 46
- par courrier à adresser en Mairie de Porchères.

Club de l'Amitié Porchères et Saint-Antoine-sur-l'Isle

Président : M. Jean CAILLABERE

Les réunions ont lieu tous les jeudis de 14 h à 17 h.

Activités habituelles :

- jeux de cartes, belote principalement.
- rencontres entre personnes quelquefois isolées ou seules.
- dernier jeudi du mois : « petit loto familial »

Cotisation annuelle : 12 euros.

Le repas gratuit annuel de fin d'année a eu lieu le 17 décembre au restaurant de Cousseau dans la bonne humeur.

Le poids des ans diminue chaque année malheureusement le nombre de nos adhérents (32 en 2010), mais nous saisissons quand même toutes les occasions de rire pour conserver notre santé et notre joie de vivre.



Un des derniers grands lotos annuels

L'Avenir de la Double

Depuis 52 ans, l'Avenir de la Double perpétue l'œuvre de l'abbé Jean Dillemann grâce à la générosité et au bénévolat des gens du canton. Lieu de rencontre intergénérationnel, notre association a comme activités le hockey sur gazon que notre équipe sénior pratique l'hiver et la piscine qui est ouverte au public les mois de juillet et août.

HOCKEY SUR GAZON

EQUIPE SENIOR

L'équipe de hockey sur gazon évolue cette année en nationale III. Elle compte 20 licenciés.

Nous comptons sur votre présence pour venir soutenir notre équipe locale.

ECOLE DE HOCKEY

Depuis 2008, les membres du bureau ont confié à Marie-Christine WANGERMEZ la réactivation de l'école de hockey. Pour faire connaître ce sport, elle est intervenue dans un premier temps dans les écoles privées de St Médard de Guizières (Ecole Jeanne d'arc) et de Coutras (Ecole Notre Dame).

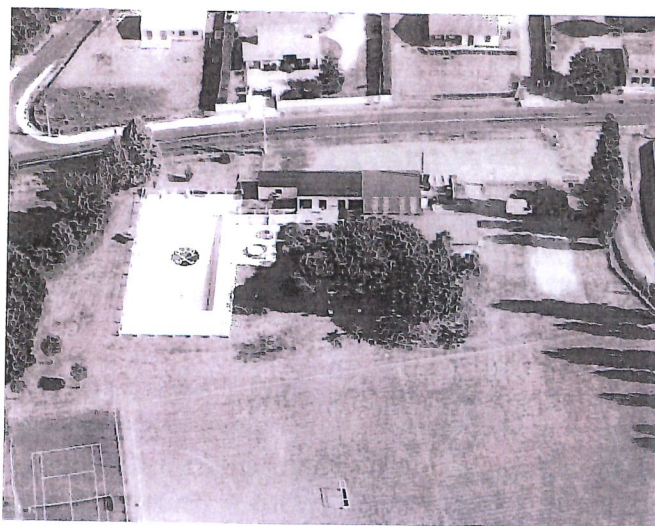
Depuis septembre 2009, l'école de hockey fonctionne au sein du club à Lagrave les mercredis de 14h30 à 16h00. Ainsi les efforts du club avec la participation active de Marie-Christine WANGERMEZ ont été récompensés car notre école de hockey compte actuellement 20 licenciés avec une forte majorité des jeunes des communes de Porchères et de Saint-Antoine.

12 licenciés dans la catégorie des 6-12 ans

8 licenciés Hockey Loisir dans la catégorie des 4-6 ans

Pour ceux qui seraient intéressés par la pratique de ce sport, vous pouvez contacter Marie Christine WANGERMEZ au 06.08.15.58.48

La cotisation annuelle est de 60 € pour 1 enfant et de 50 € par enfant (si 2 et plus par foyer) et tout jeune ayant acquitté sa cotisation pourra bénéficier de l'entrée gratuite pour la saison piscine



PISCINE

Cet été encore, comme depuis sa création, la piscine de Lagrave, gérée par l'association, a été ouverte durant les vacances scolaires. Elle a connu son succès habituel et les jeunes qui l'ont fréquentée ont pu apprécier les joies de la baignade dans un cadre agréable et verdoyant.

Pour rejoindre notre association, vous pouvez contacter notre président Bernard DUPIN au 06.61.59.98.95

Association : « Vivons avec le Moulin de Porchères »

L'association « Vivons avec le Moulin de Porchères » a été créée le 5 août 2008, en vue de sauver le moulin du Barrage à Porchères.

Son but est de mettre en œuvre tous les moyens permettant de préserver et conserver le moulin du Barrage à Porchères, ses machines, ses dépendances et son environnement.

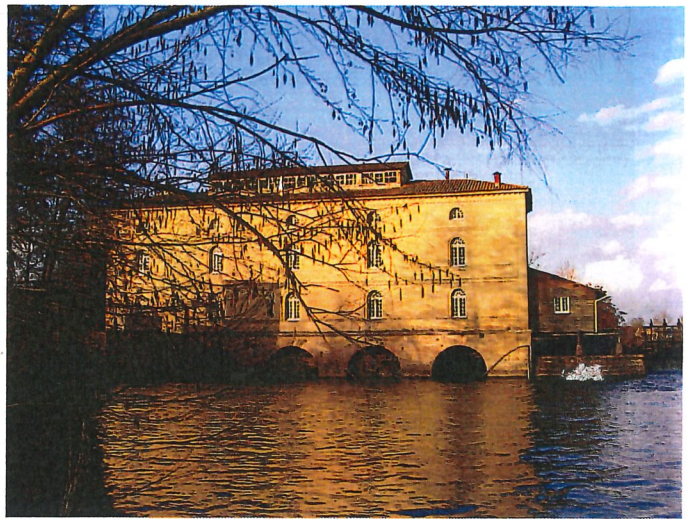
Président : David REDON (06.30.93.57.60)

Vice président : Jacques MESPLEDE, maire des Peintures, président de l'Office de tourisme communautaire du pays de Coutras

Trésorière : Catherine MARCERON

Secrétaire générale : Marie-France BELLOT

Chargée d'étude : Eloïse BURJADE



Le moulin a été Inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH) par arrêté préfectoral du 24 avril 2007.

Il est aujourd'hui la propriété privée d'un promoteur immobilier qui souhaite faire des lofts à l'intérieur. Ce projet détruirait l'ensemble des machines dans le moulin.

Ce promoteur, malgré ses intentions décevantes, reste un interlocuteur de choix et est disposé à collaborer à condition que le bâtiment du moulin lui soit racheté sans qu'il ne perde d'argent.

Avec le soutien de la Communauté de Communes du pays de Coutras, nous louons actuellement le moulin et nous sommes à la recherche de fonds pour financer le rachat.

Mais le temps est compté. Il ne nous reste que jusqu'au 31 janvier 2011 avant que le promoteur ne fasse des travaux irréversibles.

Si vous êtes intéressés pour nous aider, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Les 18 et 19 septembre derniers, à l'occasion des journées européennes du patrimoine, plus de 850 visiteurs se sont déplacés de toute l'Aquitaine pour venir visiter le moulin du barrage à Porchères, ce qui lui a permis de passer au journal télévisé de France 3 le samedi 18 septembre et de faire l'ouverture du journal de 20 h de France 2 le dimanche 10 septembre 2010.

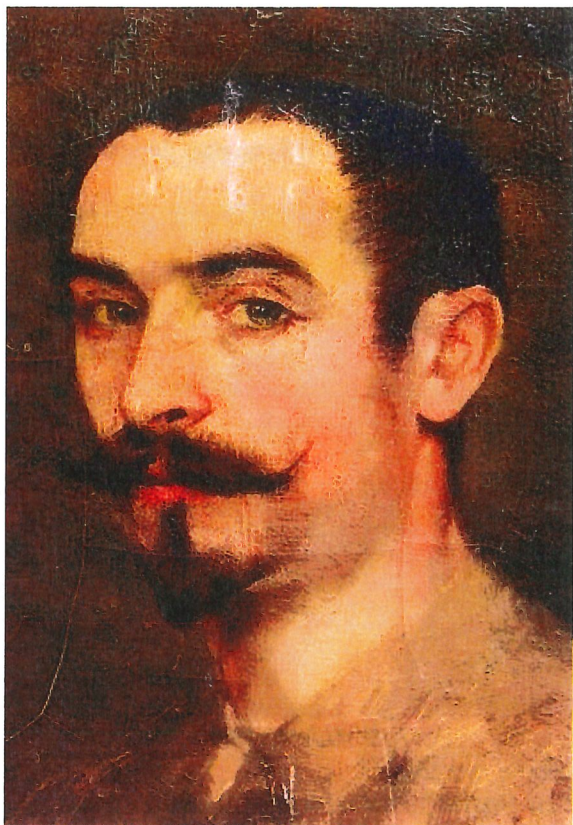
De plus le vendredi 24 septembre, l'émission « Carnet de Campagne » de Philippe BERTRAND, sur France Inter s'est fait l'écho de l'actualité du moulin.

Amicale des Anciens Combattants de Porchères

Certainement la plus ancienne des associations de cette commune. Elle fut fondée par les anciens combattants de la première guerre mondiale 1914/1918, puis sont venus se joindre ceux du conflit mondial 1939/1945, et enfin les combattants des TOE et de la guerre d'Algérie 1954-1962. Elle a compté jusqu'à soixante membres, les années sont passées par là, le dernier combattant de 39/45 est décédé en 2007. Il ne reste plus que des combattants de la guerre d'Algérie, soit 16 membres titulaires de la carte de combattants. Elle est représentée par le président Gérard Renversade, le trésorier Gérard Chevalier, le secrétaire Jérôme Londeix.

Cette association a pour but de maintenir les liens de camaraderie et de solidarité entre les combattants et leurs familles. Elle participe par sa présence et celle des drapeaux aux différentes commémorations qui sont l'occasion d'honorer les combattants et les morts de plusieurs générations du feu qui ont participé aux conflits mondiaux et nationaux. Elle organise une fois l'an, le 11 novembre un repas fraternel en accord avec les combattants de Saint-Antoine-sur-l'Isle.

Président : Gérard Renversade : 05 57 49 60 46.



Un peintre né à Porchères : Gustave DURAND (1863-1938)

Jean DURAND, dit Gustave est né à Porchères le 14 janvier 1863, fils de Jean DURAND, épicier, et de Catherine NAUD, couturière qui habitaient au bourg.

Il fut un des meilleurs peintres régionaux de son époque. Elève de l'école municipale des beaux-arts de Bordeaux et de Antonio de la Gandara, dont il fut un des disciples préférés, il garda de ce maître l'élégance, le souci de la noblesse dans la composition et une aptitude particulière pour le portrait. Il excellait néanmoins dans tous les genres : paysages, fleurs, voire même l'allégorie. Quelques-unes de ses natures mortes sont célèbres dans notre région, alors qu'à Paris on appréciait surtout ses nus. Fidèle exposant d'abord aux Artistes français, puis au salon de la Société Nationale des Beaux-arts à Paris où il fut représenté de 1929 à sa mort, il ne quittait guère Bordeaux, et y occupa une place

marquante dans la vie artistique.

Président de l'Atelier durant de longues années, il s'était efforcé de lui donner le caractère d'un salon de professionnels. Gustave Durand animait tous les vernissages de cette société, où l'on pouvait y reconnaître sa curieuse silhouette, mélange d'hidalgo et de mousquetaire.

Aimant passionnément son métier, dont il connaissait toutes les ressources, il ne dédaignait pas les audaces de la technique et accrochait ses toiles chaque année, à la cimaise du Salon des Indépendants. Sa *Femme au miroir*, exposée en 1924, eut les honneurs de la Nationale ; sa

Femme aux mimosas n'obtint pas moins les éloges de la critique parisienne, comme, en 1934, sa *Maternité*.

Signalons encore *l'Homme à la toque noire*, un portrait de paysan intitulé *Le bourru* (Musée des Beaux-arts de Bordeaux). Son *Buste de femme* (achat de la ville de Bordeaux, 1930), un *Tableau à Libourne* (1900), sont entrés au Musée de Bordeaux.

Il est mort à Bordeaux le 9 mai 1938 et fut inhumé au cimetière de la chartreuse, dans un tombeau collectif avec près de 120 autres artistes : le tombeau des artistes lyriques. Edifié en 1859 grâce à la philanthropie d'un luthier bordelais : Jean Lauriol, ce tombeau représente un sarcophage orné d'un ange par Jean Sporrer.

Plusieurs rétrospectives des œuvres de Gustave Durand ont été faites notamment en 1938, 1947, 1956, et ont fait revivre le talent de ce peintre plein de verve et de vigueur. Voilà un Porcherois qui méritait d'être remis en valeur ! Pourquoi ne pas lui accorder un nom de rue ?



Cote :

- Répertoire chez ArtPrice et FindArt.
- Cote Akoun : 900 euros (format 65cm x 50cm, taille 15 P.) – cote stable.
- Record : « *Lion, la nuit* » (35cm x 49cm), aquarelle-gouache, vendu 9.900 euros, en 1998 en France.

Adjudications :

- « *Nu aux rochers rouges* » (110cm x 81cm), signé, daté de 1928, vendu 2.800 euros le 18 juin 2004, à Paris (France, Piasa).
- « *Portrait de la nièce de l'artiste* » (41cm x 32cm), signé en bas à droite, vendu 3.200 euros en 2004.
- « *Nature morte au Melon* » (53cm x 64cm), signé en bas à gauche, vendu 2.450 euros en 2004.
- Nature morte (22cm x 27cm), vendue 351 euros à Paris en 2004.
- « *Nu* » (136cm x 85cm), signé en bas à gauche, vendu 4.600 euros, le 17 juin 2001, à Limoges (France, Galateau).
- « *Lion, la nuit* » (35cm x 49cm), signé, aquarelle-gouache, vendu 9.900 euros, en 1998 en France.
- « *Buste de femme, un sein nu* » (61cm x 47cm), signé et date en bas à gauche, créé en 1917, vendu 1.200 euros, le 29 avril 1992, à Köbenhavn (Danemark, Bruun Rasmussen).



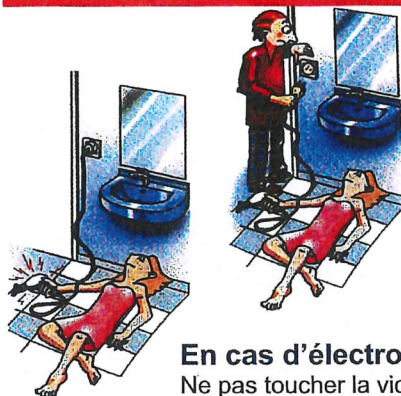
Sources : GUERIN Jean et Bernard, *Des hommes et des activités autour d'un demi-siècle*, Delmas, 1957. Article de Jacques de Wissant (*La petite Gironde* mai 1938) et d'Eugène Soubeyre (*La Petite revue*, juillet 1938). *Etat civil de Porchères*.



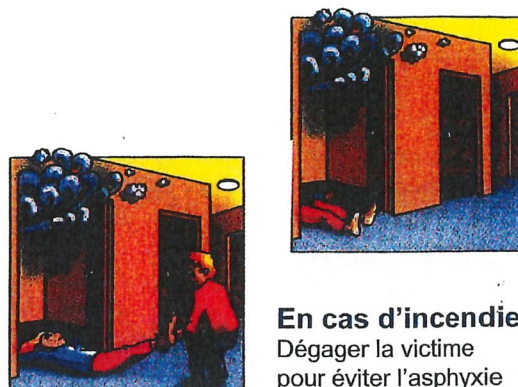
En avez vous un chez vous ?



1^{re} action : PROTÉGER



En cas d'électrocution
Ne pas toucher la victime
avant d'avoir coupé le courant



En cas d'incendie
Dégager la victime
pour éviter l'asphyxie

2^e action : ALERTER

Alerter le plus tôt possible après analyse de la situation.



Les numéros à connaître :

18 : Sapeurs-Pompiers pour tous les problèmes de secours

15 : SAMU, pour tous les problèmes de santé

17 : Police ou Gendarmerie pour tous les problèmes liés à la sécurité ou à l'ordre public

112 : Numéro d'urgence européen



Ce qu'il faut faire lors de l'entretien :

- Communiquer le numéro de téléphone avec lequel vous appelez
- Décrire la nature du problème : malaise, feu, accident...
Et les risques éventuels : explosion, effondrements...
- Localiser précisément l'accident : n° de la rue, bâtiment, étage, ville...

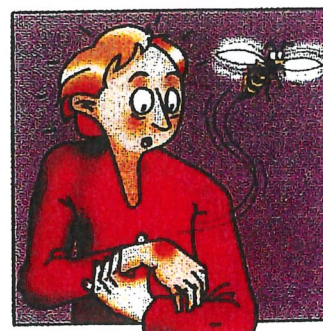


En cas de morsure ou griffure de chien ou de chat :

- Nettoyer la plaie avec de l'eau et du savon et mettre un pansement.
- Si la morsure est importante appeler le médecin
- Faire examiner l'animal par un vétérinaire afin de détecter une éventuelle présence de rage.

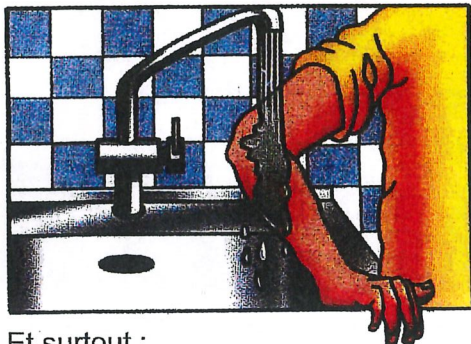
En cas de piqure de guêpe ou d'abeille :

- Appeler les secours si la personne est allergique, a été piquée plusieurs fois ou dans la bouche.
- Ne pas laisser seule la victime.



En cas de brûlure :

- Il faut refroidir la brûlure pendant 5 minutes par ruissellement avec de l'eau à température ambiante sous le robinet.
- Ne pas percer la cloque.
- Ne pas appliquer de corps gras (beurre, huile), de pommade ou d'antiseptique.
- Mettre un pansement stérile.



Demander un avis médical si :

- La brûlure est profonde, d'aspect noirâtre, présente une cloque importante.
- La brûlure est localisée près du visage, des mains, des articulations ou continue à faire mal dans les 24 heures et bien sûr s'il s'agit d'un enfant ou d'un nourrisson.

Et surtout :

- Ne pas retirer les vêtements qui pourraient arracher la peau.
- Couvrir, si besoin, la victime pour éviter une hypothermie.
- Appeler les secours si la brûlure vous semble importante.

En cas de malaise :

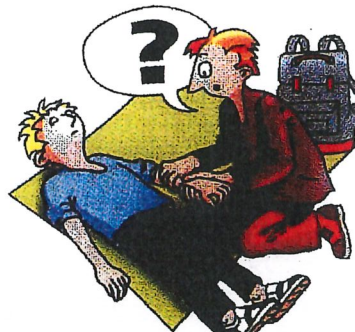
Si la personne est consciente :

- L'allonger, la rassurer et la questionner (suit-elle un traitement, depuis combien de temps dure ce malaise...)
- Appeler le médecin traitant.



Si la personne est inconsciente :

- Contacter immédiatement les secours.
- Dans tous les cas parler régulièrement à la victime et la réconforter jusqu'à l'arrivée des secours.



3^e action : SECOURIR

En cas de plaie simple :

- éraflure
- Piqûre
- Coupure superficielle



- Vous lavez les mains et nettoyez la plaie avec de l'eau et du savon.
- Mettre un pansement.
- Demander un avis médical si la plaie est à proximité d'un orifice naturel (oeil, nez, bouche...), si, elle gonfle, elle est rouge, elle est chaude et douloureuse.

Concert de Jazz à Porchères : POSTIMAGE 16 juillet 2010

Le vendredi 16 juillet 2010, c'est plus de 150 personnes qui s'étaient déplacées pour venir écouter le concert du groupe de jazz « POSTIMAGE » dans le bourg de porchères.

Ce concert était organisé dans le cadre des Scènes d'été en Gironde, par l'office de tourisme communautaire de la communauté de communes du pays de Coutras, en partenariat avec la municipalité et le comité des fêtes de Porchères.

Le groupe Postimage a passé plus de 20 ans sur les scènes du monde entier, et a notamment joué en première de partie de Miles Davis.

La performance des instrumentistes était remarquable et a été particulièrement appréciée par le public présent, amateur de jazz ou non.

La municipalité de Porchères adresse ses vifs remerciements pour ce spectacle de qualité à l'office de tourisme communautaire.



COMMUNE DU FIEU



Mail : mairie-porcheres@wanadoo.fr

Agenda

Du 15 au 19 novembre 2010 : Semaine de la petite enfance à la salle polyvalente de Porchères organisé par le RAM, relais assistantes maternelles de la communauté de communes du pays de Coutras.

Mardi 14 décembre 2010 : Séance récréative de Noël pour les enfants de l'école à Porchères. Sortie cinéma pour l'école de Saint-Antoine-sur-l'Isle.

Jeudi 16 décembre 2010 : repas gratuit annuel pour les adhérents au club de l'amitié de Porchères - Saint-Antoine-sur-l'Isle.

Vendredi 17 décembre : Repas de Noël au restaurant scolaire et goûter dans l'après-midi puis distribution de livres offerts par la municipalité en cadeau de Noël pour les enfants des écoles.

31 décembre 2010 : Réveillon organisé par le comité des fêtes



Le moulin du Barrage à Porchères

Photo Yves Carlier 6 juin 2010